

Notre Association

Union Calanques Littoral (UCL) a été créée en 1992 pour s'opposer aux projets de modifications du plan d'occupation des sols de la ville de Marseille dans le Site Classé (depuis 1975) des Calanques. En effet, le zonage correspondant aux hameaux de cabanons existant depuis des décennies dans les plus grandes calanques aurait été modifié, laissant le champs libre à des constructions. Des aménagements du bord de mer devenaient également possible sur l'ensemble du littoral. Or un tel projet était en contradiction totale avec le statut de site classé, donc hors la loi !

A l'initiative et sous l'impulsion de Mireille Crillon, aujourd'hui disparue, auteure d'une étude sur les calanques, un groupe d'opposition à ce projet s'est formé. Avec l'aide du Comité de protection des sites naturels (COSINA), de vocation territoriale plus large, fut ainsi créé UCL en février 1992. Henry Augier, professeur de biologie et d'écologie à la faculté des sciences de Marseille-Luminy et directeur du laboratoire de biologie marine fondamentale et appliquée, connu pour ses travaux dans les calanques, fut sollicité pour la présidence de l'association qui venait de voir le jour.

Grâce à une équipe de passionnés, d'une grande cohésion et partageant les mêmes valeurs environnementales venait de naître une des plus puissantes associations de défense de l'environnement marseillais. Avec l'appui d'une quarantaine d'associations locales, nationales et internationales (regroupant plus de 400000 adhérents), l'appui de scientifiques renommés, et de la population, le support d'une pétition manuscrite forte de plus de 50000 signatures portée le dernier jour de l'enquête publique a fait grande impression aux enquêteurs, appuyant notre dossier circonstancié. Cette mobilisation citoyenne massive réussit ainsi à écarter la menace : les zonages concernés restèrent inconstructibles.

Cet épisode avait montré que le statut de site classé était insuffisant dans le contexte périurbain d'une grande ville comme Marseille. Aussi, dès 1993, nous avons proposé et instruit un dossier pour ériger les calanques en Parc national, seul statut adapté à la sauvegarde et à la spécificité des calanques. Nous avons participé à sa création, qui fut laborieuse, en faisant partie du bureau du Groupement d'Intérêt Public (GIP) des calanques qui a permis d'établir un dialogue entre tous les acteurs des calanques. Après dix ans de gestation, le Parc a été créé en avril 2012, c'est à dire 20 ans après ce qui avait été appelé "la bataille "du POS. Henry Augier ayant quitté la région, Claude Fulconis, puis Madeleine Barbier puis Renée Dubout reprirent le flambeau.

Ce parc n'a pu être créé qu'après l'adoption de la nouvelle loi sur les Parcs nationaux qui donne beaucoup plus de pouvoir aux élus locaux des collectivités territoriales que la première loi.

Depuis 1992, UCL qui ne s'était jamais arrêté de dénoncer les abus de tout genre, continue en dénonçant les pollutions et autres nuisances qui agressent le Parc et portent atteinte à son image de marque. Parmi les rejets majeurs, citons ceux de l'usine d'alumine de Gardanne de la société Alteo ceux de la ville de Marseille insuffisamment épurés, le détournement de l'Huveaune dans les eaux du Parc, les rejets des villes cotières, mais aussi la pression de l'urbanisation en lisière du Parc, cette bande qui devrait être considérée comme une zone tampon. Des projets comme l'urbanisation de la friche Legré Mante, des agrandissements dans l'enclave de Luminy (Ecole de commerce Kedge, labo pharmaceutique.....etc.....) font partie intégrante de nos actions.

Confrontés à cette multiplication des nuisances, Henry Augier a été de nouveau sollicité pour assurer la présidence d'UCL, depuis 2015, alors que se constituait autour de lui un groupe d'action composé des anciens de la première heure et des nouveaux tout aussi passionnés. De par ses connaissances, Henry Augier, a été sollicité pour être membre du conseil scientifique de la

Métropole. Ce Conseil a été chargé d'évaluer la charge polluante en perturbateurs endocriniens des rejets à Cortiou et dans d'autres zones proches pour étudier la faisabilité d'un traitement tertiaire de la station d'épuration de Marseille nécessaire pour épurer en totalité la charge polluante déversées dans la crique de Cortiou.

UCL édite le magazine l'Echo des Calanques. Vous en trouverait la liste dans la rubrique "nos publications". Vous pourrez les télécharger.